

## Extrait de la *Déclaration sur le ministère dans l'Église Unie du Canada*

### **Le ministère dans l'Église Unie du Canada**

Le 41<sup>e</sup> Conseil général 2012 a approuvé une déclaration concernant le ministère dans l'Église Unie du Canada, dont des extraits sont cités dans les paragraphes qui suivent.

Les ministères ordonnés et les ministères pastoraux laïques remplissent des fonctions distinctives de leadership dans l'Église... Ils sont appelés à assurer la gouvernance et le leadership pour le ministère de l'Église qu'ils partagent avec les membres des conseils d'anciens qui, eux, sont élus. Les membres de l'ordre ministériel et les agents pastoraux et les agentes pastorales laïques qui occupent des postes responsables et rémunérés sont titulaires de fonctions rétribuées dans l'Église Unie du Canada. Bien qu'à certains égards leur relation de travail soit similaire à un emploi, la nature essentielle de leur relation professionnelle est une alliance avec un consistoire, une charge pastorale ou un ministère reconnu par le consistoire<sup>1</sup>, et avec Dieu

### **Ordre ministériel**

L'Église Unie du Canada reconnaît les ordres ministériels du pastorat et du diaconat [...]. Les pasteurs sont ordonnés et les diacres sont consacrés par la dénomination afin de servir la mission et le ministère de l'Église dans son ensemble [...].

Ce sont donc les membres de l'ordre ministériel qui maintiennent la continuité historique de l'Église Unie avec la catholicité de l'Église par le témoignage à la succession apostolique et par l'interprétation fidèle de la tradition de foi vivante. Les membres de l'ordre ministériel sont vus comme ceux qui portent la responsabilité de l'héritage et de la transmission de la tradition, soit par le ministère de la parole et des sacrements, soit par celui de la formation et du service. Ils servent en particulier l'Église en tant que théologiens et théologiennes résidents, appelés à intégrer l'héritage théologique de l'Église au contexte de la mission de Dieu dans le monde.

### **Les diacres**

Les diacres assurent eux aussi tous les aspects du ministère et sont appelés à accorder une importance particulière à la formation, au service, à la justice sociale et aux soins pastoraux. Le ministère diaconal, enraciné dans la tradition et l'histoire de la diaconie, œuvre à la croissance de la foi, proclame la vérité face au pouvoir, recherche la responsabilisation mutuelle, annonce l'espérance prophétique, nourrit la vitalité de la communauté, et encourage les relations justes et pacifiques au sein de l'Église et dans toute la création.

---

<sup>1</sup> Les consistoires ont été remplacés par des conseils régionaux.

Les diacres peuvent occuper diverses fonctions ministérielles dans divers milieux, tels qu'en paroisse, en développement communautaire, en aumônerie, en milieu urbain, à l'étranger, dans des centres d'éducation laïques et des écoles théologiques, ou à titre de membres du personnel dans les consistoires, les synodes ou au Conseil général. Ces ministères peuvent parfois inclure la présidence des cultes et la célébration des sacrements. L'un des aspects importants de ce ministère est la relation de coopération en équipe qui constitue l'essence même du style et de l'identité des diacres.

### ***Le personnel ministériel***

Les pasteurs et les pasteures assurent tous les aspects du ministère et sont officiellement appelés à celui de la Parole, des sacrements et des soins pastoraux. Cela implique de présider le culte et célébrer les sacrements, de conserver et transmettre fidèlement l'héritage de la tradition, de consolider et prendre soin de la communauté bien-aimée de Dieu, en exprimant, de façon pertinente pour aujourd'hui, la sagesse d'autrefois, et en représentant le Christ dans le monde par la recherche de la justice et de l'intégrité pour la création tout entière.

Pour plus d'information concernant les exigences en matière de formation du personnel ministériel, consultez la section *Parcours de candidature* du site Web [egliseunie.ca](http://egliseunie.ca).

Le programme de formation du personnel ministériel offre deux possibilités : une formation universitaire traditionnelle sur campus; ou une formation qui peut être faite en tant que stagiaire dans le cadre d'un ministère. Pour plus d'information concernant les écoles théologiques offrant des programmes de formation de personnel ministériel diplômé, consultez le document *Parcours de candidature*.

### ***Ministère pastoral laïque***

Le ministère pastoral laïque est le ministère des membres laïques qui sont appelés à exercer un ministère responsable et rémunéré dans le cadre de contextes locaux. Ce ministère peut être exercé seul ou en équipe ministérielle. Les agentes et les agents pastoraux laïques doivent compléter un programme de formation alors qu'ils sont nommés à un poste. Ce ministère relève d'une nomination et n'est pas ouvert au processus d'appel.

Pour plus d'information concernant les exigences en matière de formation d'agentes et d'agents pastoraux laïques, consultez <https://www.usask.ca/stu/standrews/programs/dlm.php> (en anglais).